

Nous avons entrepris de montrer la réalité comme elle est.

ERNEST LAVISSE

L'ŒUVRE

14, Rue Drouot

Téléphone : GUT. 62-71, BERG. 40-51. Après minuit : GUT. 59-49

Directeur :

GUSTAVE TÉRY

ABONNEMENTS

Table with 4 columns: 1 An (18 fr), 6 Mois (9 fr), 3 Mois (4 fr. 50), 1 MOIS (1 fr. 50)

nos "grands Ancêtres" ENTENDRAIENT la responsabilité ministérielle LES COMPTES DE DANTON

Ni l'éclat des réputations, ni la valeur des services rendus ne préservait les ministres "comptables" de l'examen sévère des assemblées révolutionnaires. Danton en fit la douloureuse expérience. Démissionnaire du portefeuille de la justice, le jour même où se réunissait la Convention, le 21 septembre 1792, il déposa ses comptes sur le bureau le 6 octobre. Quatre jours plus tard, le Montagnard Mallarmé fit son rapport. Il regretta que les sommes versées aux ministres pour dépenses extraordinaires et pour dépenses secrètes aient été tirées par eux partie de la Caisse de l'Extraordinaire et partie de la Trésorerie nationale, ce qui avait pour résultat "une division dans la comptabilité contraire à la clarté et à la surveillance qui doivent y régner". Le blâme était vague et discret, mais Cambon se chargea de le préciser : "J'ai trouvé, dit-il, que le ministre de la justice avait dépensé ses 400.000 livres (de dépenses extraordinaires et secrètes). On m'a dit qu'une partie de cette somme avait été employée à des achats de piques ; mais j'observe que le ministre de la justice aurait pu se dispenser de faire cette dépense, puisque l'Assemblée Nationale avait destiné deux millions à la fabrication des piques. Sur les 300.000 livres déléguées au ministre de la justice, 26.000 livres ont été employées à payer les gratifications des commis et 31.000 livres restent en caisse. J'observe que le mode suivi par le ministre de la justice détruit tout ordre de comptabilité ; car les dépenses faites par les ministres doivent être payées au fur et à mesure, et, par conséquent, il ne doit jamais leur rester de sommes en caisse." Cambon conclut que les ministres devaient être tenus de rendre compte "même de leurs dépenses secrètes". La Convention savait sans doute que Danton, pendant les soixante jours qu'il avait gardé les sceaux, ne s'était pas borné à épuiser tout le crédit spécial des dépenses secrètes de son ministère, mais qu'il y avait encore ajouté 147.910 livres, que la complaisance de son collègue Lebrun lui avait avancées sur les fonds secrets des affaires étrangères. Elle applaudit vivement Cambon. Qu'allait faire Danton ? L'homme de l'audace se fit doux et insinuant comme un mouton champenois. Il commença par un bel éloge de Cambon : "Je n'ai rien à objecter au système de comptabilité présenté par Cambon. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il exerce avec succès la place de contrôleur général des finances de la République." Cette précaution prise, il se retrancha derrière le conseil exécutif auquel il avait rendu compte, parait-il, de l'emploi de ses fonds secrets : "J'ai été autant l'adjutant du ministre de la guerre que le ministre de la justice. S'il a paru étonnant que, le ministre de la justice ait employé 200.000 livres en dépenses secrètes et près de 200.000 livres en dépenses extraordinaires, qu'on se rappelle que la patrie était en péril, que nous étions responsables de la liberté." Danton descendit de la tribune au milieu d'un silence glacial. La Convention décréta : "Les ministres qui ont fourni des ordonnances sur la Caisse de l'Extraordinaire pour dépenses secrètes justifieront de leur emploi au conseil exécutif provisoire." Danton venait de dire qu'il avait fourni cette justification. On la considérait donc comme non avenue. Il n'était pas au bout de ses peines. Le 18 octobre, après que Roland eut fait lire avec affectation, par un secrétaire, le compte de ses dépenses tant extraordinaires que secrètes, le fougueux Hebequy s'écria : "Je demande que tous les ministres rendent compte comme Roland." Danton, le fier Danton, dut recommencer ses explications : "Lorsque l'ennemi s'empara de Ver-

dun, lorsque la consternation se répandait même parmi les meilleurs et les plus courageux citoyens, l'Assemblée Législative nous dit : "N'épargnez rien, prodiguez l'argent, s'il le faut, pour ranimer la confiance et donner l'impulsion à la France entière." Nous l'avons fait, nous avons été forcés à des dépenses extraordinaires ; et, pour la plupart de ces dépenses, j'avoue que nous n'avons point de quittances bien légales." De violents murmures éclatèrent, Danton essaya de faire tête : "On a dû attacher une confiance morale à ceux qui ont été choisis pour faire la Révolution ; et il serait bien pénible, bien flétrissant pour des ministres patriotes de les forcer à remettre toutes les pièces qui constatent ces opérations extraordinaires... Si le conseil eût dépensé dix millions de plus, il ne serait pas sorti un seul ennemi de la terre qu'ils avaient envahie." Cambon ne se laissa pas toucher par la franchise de ces aveux. Il somma Roland de déclarer si le compte des dépenses secrètes de Danton avait été couché sur le registre du conseil. Roland répondit qu'il en avait cherché les traces sur le registre et qu'il n'avait rien trouvé. Ce fut une tempête. Au milieu des cris et des interruptions, le janséniste Camus prononça : "Je vote pour le décret d'accusation contre les ministres qui ont dilapidé les finances de l'Etat, à moins qu'on ne me prouve, par la présentation du registre du conseil, que le compte de toutes les dépenses quelconques a été approuvé." La Convention donna vingt-quatre heures au conseil exécutif pour justifier de la délibération qu'il avait dû prendre à l'effet d'arrêter le compte des sommes mises à sa disposition pour dépenses secrètes. Comme les ministres ne se pressaient pas d'obéir, et pour cause, Danton fut de nouveau remis sur la sellette le 25 octobre. Il voulut parler : "Je rendrai compte, s'il le faut, de toute ma vie. Mais je vois qu'on poursuit avec acharnement les bons citoyens..." Interrompu par les murmures et les injures des Girondins, rappelé à l'ordre par le président Guadet, il ne put se faire entendre. Ce fut seulement le 7 novembre que trois ministres, Monge, Clavière et Lebrun se résignèrent à couvrir leur ancien collègue en péril. Ils exposèrent à la Convention que, dans la séance du conseil du 6 octobre, Danton et Servan, tous les deux démissionnaires, « avaient donné connaissance par détail de l'emploi des fonds (qui leur avaient été attribués pour dépenses secrètes), en accompagnant leur rapport de la présentation de différentes quittances et pièces justificatives que chacun des membres présents eut la faculté de parcourir ». Cambon refusa, encore une fois, de désarmer : "Il s'agit de savoir, dit-il, si des redditions de comptes qui ne sont pas inscrites sur les registres doivent suffire. Il y a aussi un article de 26.000 livres pour gratification de commis." La lettre des ministres fut renvoyée au comité de l'examen des comptes. La Convention refusait de donner quitus à Danton. A diverses reprises encore, il fut question de ses comptes à la tribune. Il en fut question aussi au tribunal révolutionnaire. Cambon déposa longuement. Danton lui répondit : "Je n'ai dépensé à bureau ouvert que 200.000 livres. Ces fonds ont été les leviers avec lesquels j'ai électrisé les départements. J'ai donné 6.000 livres à Billaud-Varenne et m'en suis rapporté à lui. J'ai laissé à Fabre la disposition de toutes les sommes dont un secrétaire peut avoir besoin pour déployer son âme ; en cela, je n'ai rien fait que de licite." C'était envelopper l'irrégularité dans les plis du drapeau. Malheureusement, Fabre d'Églantine, dont Danton avait fait son distributeur et qui se retrouvait à côté de lui sur les bancs de la justice révolutionnaire, avait la réputation trop justifiée d'être un bourreau d'argent. Il avait à répondre de faux commis dans la rédaction du décret de liquidation de la compagnie des Indes. En se solidarisant avec un tel homme, Danton ne pouvait qu'aggraver son cas. Qui saura de quel poids a pesé le vieux grief des comptes mal rendus dans l'esprit des jurés qui condamnèrent ?

Albert Mathiez, Professeur à l'Université de Besançon.

IL NOUS FAUT ENCORE plus de Canons

"Produire, produire encore : produire chaque jour davantage, c'est le programme que nous poursuivons..." s'est écrié, hier, à la tribune de la Chambre des députés, M. Albert Thomas, sous-secrétaire d'Etat à l'artillerie. Espérons qu'après l'avoir entendu, on va maintenant le laisser tranquille, et lui permettre de s'occuper uniquement de produire des canons au lieu de préparer des discours. Plus que jamais la chose est nécessaire. Si minime, si local que soit le dernier succès remporté par les Allemands, il saute aux yeux — et ce serait chose puérile d'en faire mystère — qu'ils le doivent à leur artillerie. Nous n'avons pas pu empêcher cette artillerie de bombarder nos positions de manière à les rendre intenable. Qu'en disent les stratèges d'avant la guerre, ceux qui niaient la nécessité de l'artillerie lourde ; qui prétendaient inutile d'avoir de grosses pièces et de gros obus susceptibles de démolir l'artillerie adverse, et qui affirmaient qu'il suffisait d'atteindre les servants, de forcer ceux-ci à se terrer ? Ils appelaient cela : le tir de neutralisation ! Cette expression fit fortune, dans notre pays où on se paie si souvent de mots. Le résultat, vous le voyez. Certes, depuis la guerre, nous avons fait des efforts prodigieux pour racheter cette infériorité en nombre et en qualité ; mais en même temps nos adversaires fabriquaient de nouvelles pièces, et, comme les jours ont vingt-quatre heures pour eux comme pour nous, ils ont conservé leur avance. D'autre part, avions-nous pris toutes les mesures nécessaires pour compenser cette infériorité, tout au moins sur le point où une attaque était à prévoir depuis longtemps ? Quant aux Allemands, ils se vantent d'avoir pu engager des travaux colossaux, refait des routes défoncées, construit des chemins de fer à voie étroite, pour amener leurs grosses pièces. Ils ont élevé des plates-formes et des batteries dont la solidité devait assurer la précision du tir. « A des moments importants, ajoutent-ils, l'artillerie de Verdun se tut où

Ils ont de l'estomac

Boches restés à Paris, ceci est pour vous. Si vous aviez par hasard des bibelots en or dont vous ne faites rien, comme une tabatière, une médaille de sauvetage, ou la monture d'un vieux râtelier, la Gasette de Cologne vous en a trouvé l'emploi. Elle conjure tous ses lecteurs de porter les objets de ce genre — à moins qu'ils n'aient pour eux la valeur d'un souvenir de famille ! dit-elle avec cette larme à l'œil qui est si attendrissante chez les crocodiles du Rhin — au Trésor de Sa Majesté l'empereur et roi, qui les échangera contre de beaux billets de la Reichsbank. Guillaume II en est là, il met des annonces dans les journaux : "Portez vos bijoux chez Dusautoy. Il vous en donnera le maximum !" La lecture des gazettes allemandes est en ce moment pleine de préoccupations tout aussi touchantes. Vous y trouvez la recette pour faire du thé avec des feuilles de fraisier. On ne vous dit pas que ça vaut le thé de caravane ou le thé de Ceylan. Mais le bourgeois berlinois qui savoure son infusion de feuilles de fraisier goûte l'âpre plaisir de boire du thé qui ne doit rien à l'Angleterre ni à la Russie. C'est comme la volaille. Vous croyez peut-être que le manque de blé empêchera un loyal sujet de Sa Majesté de manger des poulets de grain ? La Nord-deutsche Allgemeine Zeitung donne la véritable formule pour les engraisser : vous enfouissez dans le sol de votre poulailler un quartier de cheval crevé. Vos poules se mettent à gratter avec frénésie pour déterrer les asticots. Et ce mouvement les fortifie merveilleusement, affirme le grave journal, qui néglige pour-

intervint trop tard. » (Berliner Tageblatt.) Comment se fait-il que notre observatoire... Si elle l'a fait, comment se fait-il que... qui les effectuaient ? De toutes ces causes de notre échec, je ne veux cependant retenir que celle ayant trait à l'insuffisance numérique de notre artillerie. Et c'est pourquoi je m'écrie, avec M. Albert Thomas : « Produisons ! Produisons ! » Général Verraux

Les Communiqués

15 heures Dans la région au nord de Verdun comme en Woëvre, aucun événement important à signaler au cours de la nuit. Le bombardement a été intermittent sur différents points de notre front. Entre Regnéville et Remenonville, à l'ouest de Pont-à-Mousson, nous avons canonné les deuxième et troisième lignes adverses, où l'ennemi semblait se livrer à un exercice d'alerte. En Alsace, action de nos batteries sur les voies de communications de l'ennemi dans la région de Cernay (vallée de la Thur). 23 heures En Belgique, notre artillerie, de concert avec l'artillerie britannique, a exécuté des tirs efficaces sur les tranchées ennemies au sud-est de Boesinghe. A l'est de Reims, un détachement évalué à deux compagnies, qui tentait d'aborder notre ligne, s'est enfui sous notre feu laissant des morts sur le terrain. Dans la région de Verdun, aucune action d'infanterie au cours de la journée. Le bombardement ennemi a continué : à l'ouest de la Meuse dans la zone entre Malancourt et Forges, à l'est de la Meuse notamment dans les régions de Vaux et de Damloup et en Woëvre sur nos tranchées de Fresnes. Notre artillerie s'est montrée très active sur tout l'ensemble du front ennemi. A l'ouest de Pont-à-Mousson, nos canons de tranchée ont bouleversé les organisations allemandes du Bois Le Prêtre. Notre artillerie lourde a bombardé des établissements ennemis dans la région de Thiaucourt. En Alsace, actions assez vives de nos batteries dans les vallées de la Fecht et de la Doller.

Ménageons les petits Français

Là-haut, tout en haut de Belleville, au numéro 8 de la cité Lemière, dans une misérable chambrette sommairement meublée d'un vieux lit et d'une table boiteuse, une jeune femme en pleurs nous a reçu. Elle se nomme Mme Borès, et son mari, soldat au 53<sup>e</sup> d'infanterie, a été tué en Lorraine, au mois d'août 1914, la laissant sans ressources avec deux enfants en bas-âge. — Le 18 février, nous a dit Mme Borès, comme mon plus jeune enfant, Armand, âgé de vingt-deux mois, toussait à fendre l'âme, je fis prévenir notre médecin qui, après examen, me déclara que le transport immédiat du bébé à l'hôpital s'imposait. Une voiture d'ambulance nous fut envoyée par la mairie. Mais, à l'hôpital Hérold, le médecin consultant, qui semblait très pressé, prétendit que mon fils n'avait pas de fièvre et que son état n'était pas assez grave pour justifier son admission. — Vous aviez pourtant, madame, un certificat de votre docteur ? — Assurément, mais il ne me servit à rien. La voiture d'ambulance nous ramena donc, l'enfant et moi. Mais comme il pleuvait et que le conducteur avait sans doute hâte de rentrer, on nous déposa en face de la porte du Pré-Saint-Gervais, à plus de dix minutes de mon domicile, et je dus à pied, mon poupon sur les bras, regarder la cité Lemière sous une averse épouvantable. Si vous l'aviez entendu tousser, le pauvre petit ! Le lendemain, il agonisait, et, dans la nuit du 20, il mourut, sous mes yeux, alors qu'on ne l'avait pas trouvé assez malade, l'avant-veille, pour le recevoir à l'hôpital. Et la malheureuse mère ajoute en sanglotant : — Je me suis résignée à la mort de mon mari, puisque la patrie exigeait ce sacrifice ; mais était-il nécessaire de me tuer aussi mon petit ?

Propos en l'air Les Aigles en cage

Parlez de nos aviateurs prisonniers en Suisse, immédiatement l'on vous dira : — Oh ! en Suisse, ils ne doivent pas être bien malheureux ! On se trompe sur la Suisse ; on se trompe sur les prisonniers, en général, et sur les aviateurs, en particulier. Votre interlocuteur ne mesure la douleur du captif qu'au traitement matériel, à la nourriture, à quelques facilités extérieures. Comment croire qu'à des cœurs de héros quelque adoucissement de régime de table puisse diminuer le seul mal dont ils souffrent, qui est la privation de la liberté, l'impossibilité de servir la Patrie. Plus que les blessés, impatients de guérir pour retourner au front, les prisonniers, dans leur pleine intégrité physique, sont hantés de la nostalgie de la bataille. Comment, sans injure, les supposer capables de résignation au sort qui les garantit saufs, à la condition humiliante de tout renoncement ? Plus qu'aux autres soldats, la cage est cruelle à nos magnifiques oiseaux, maîtres de l'air. Pour ceux-là, ils ne changent pas d'élément : ils continuent de respirer le même air terrestre. Pour ceux-ci, privés de l'espace, les ailes coupées, ils sont en exil du ciel ; à l'homme-oiseau il est devenu aussi naturel, aussi nécessaire de voler qu'à l'aigle de planer. Que de plaintes angoissantes, entre les lignes, dans quelques lettres !... Et comme il faut que quelques-uns soient abandonnés et incompris, pour n'avoir d'autre ressource que de s'adresser à l'écrivain inconnu dont quelque passage lu au hasard leur a inspiré confiance !... Les parents, les amis les blessés, par cet égoïsme facile qui s'exprime ou se sous-entend de la sorte : « Vous pourriez être tué, blessé, prisonnier en Allemagne... Vous avez la chance d'être tombé en Suisse... Tenez-vous tranquille... » Alors, vous croyez que ces sublimes enfants raisonnent ainsi ? Quelle calomnie ! De là à blâmer les tentatives d'évasion, il n'y a pas loin. En Suisse, on ne doit pas être bien malheureux ? juge-t-on à la légère. Lisez ceci : « Je suis aux arrêts de rigueur dans ma chambre depuis quatre jours. Je ne sais quand cela finira. Mais c'est à de-

LA GUERRE AÉRIENNE

Un de nos équipages sur avion bi-moteur a abattu un avion ennemi qui est tombé à La Bassée sur les tranchées allemandes et a pris feu en touchant le sol.

Hommage à la marine italienne

Le ministère de la marine nous communique la note suivante : « Pour témoigner du rôle si important de la marine italienne dans l'évacuation de l'armée serbe, le gouvernement français vient de conférer à l'amiral Corsi, ministre de la marine italienne, la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur »

venir fou de rester des journées entières, seul, dans une chambre ; je comprends que des condamnés en cellule ne fassent pas de vieux os. Impossible de lire, d'écrire, de regarder au-dessus de la tête, d'écrire de vue ou à l'esprit en ébullition et la rage au cœur. Et tout cela parce que je voulais et veux obéir au devoir, au plus sacré des devoirs, celui de servir la Patrie.

En Suisse...  
Oui, s'il n'y avait que les Suisses suisses, mais il y a les Suisses allemands, et des Allemands, pas suisses du tout :

« Je suis très malheureux, m'écrivit un autre. Depuis quelque temps, ma situation est devenue intolérable. En effet, si le premier mois de mon séjour ici me vit accorder une certaine liberté, depuis longtemps les menées allemandes avaient réussi à me la faire retirer peu à peu. Ma présence en ville choquait ces messieurs, qui ont le bras long... Je n'ai qu'à me louer de la bienveillance avec laquelle je fus traité par les officiers chargés directement de ma surveillance ; mais les ordres venaient de l'autorité supérieure de Berne. En dernier lieu, il m'était défendu d'aller dans aucun établissement, ou de me promener en ville. Je ne jugeai pas digne de fréquenter les faubourgs, je m'abstins de sortir. A toutes mes demandes d'explications, on me répondit qu'on n'avait pas de reproches à me faire sur ma conduite, mais que ma présence en ville provoquait de l'émotion qu'il fallait calmer en me faisant disparaître pendant quelque temps des milieux fréquentés. Toutefois, on se garde bien de me répondre directement, par lettre, — mais réponse verbale par l'intermédiaire d'un officier de la place... »

Il y a quelques mois, nous étions intervenus pour Gilbert, dont le sort avait été, en apparence, amélioré. D'après les différentes lettres dont j'ai cité quelques phrases, il semble que le malentendu persiste. Je l'ai signalé dans les termes, je pense, les plus discrets. Comme je l'ai dit naguère, la « captivité en Suisse doit se borner à la privation de servir son pays. L'internement en pays neutre ne saurait se confondre avec l'emprisonnement chez l'ennemi. »

D'ailleurs, la difficulté, dans le cas présent, peut être aisément résolue.

Si la présence (sous le régime de demi-liberté, compatible avec la surveillance) des aviateurs prisonniers à Zurich choque messieurs les Allemands, que nos camarades soient transférés en Suisse française : ils y préféreraient un traitement plus rigoureux, dans une atmosphère de sympathie, à laquelle ils ont droit, au régime de fausse neutralité, dévié par les influences hostiles.

Jean Ajalbert



La guerre navale

LES TORPILLAGES

Il paraît que l'Allemagne a commencé hier 1<sup>er</sup> mars une nouvelle campagne sous-marine. C'est le dernier écho qui nous parvient des interminables conversations de M. Lansing et du comte Bernstorff.

Si l'on réfléchit que, depuis huit jours, les corsaires et les sous-marins allemands ou les mines qu'ils « pondent », jusque dans le Pas de Calais, ont coulé plus de vingt navires marchands aussi bien des belligérants que des neutres, on se demande ce que l'ennemi entend par « commencer une nouvelle campagne sous-marine » ?

Parmi les navires torpillés, nous voyons le croiseur-auxiliaire *Provence*, attaqué sur un point de la Méditerranée que sillonnent les navires alliés et qui fait l'objet d'une surveillance particulière. Dans cette mer, environ dix navires marchands ont été coulés en trois jours, et deux de nos paquebots, *Ville-de-Madrid* et *Duc-d'Aumale*, vivement canonnés par des sous-marins ennemis, n'ont pu leur échapper qu'avec peine.

Dans le Pas de Calais, c'est le paquebot anglais *Maloja* qui sombre après avoir heurté une mine et qui entraîne dans l'abîme un autre vapeur accouru à son secours.

Dans le golfe de Gascogne, presque à l'embouchure de la Gironde, le paquebot français *Chicago* est sommé de stopper par un corsaire ennemi, qu'il a pu dissuader grâce à sa vitesse. A Santa-Cruz de Ténériffe, le vapeur anglais *Westburn*, capturé par un corsaire allemand, débarque plus de deux cents matelots et passagers provenant de six navires coulés par ledit corsaire.

Sur la côte occidentale d'Afrique, deux grands paquebots anglais, dont l'un est connu, l'*Orissa*, sont coulés.

Dans les ports sud-américains, des navires allemands internés tentent de s'échapper, plusieurs y parviennent. Dans les ports des Etats-Unis, les commandants des grands paquebots ennemis internés inquiètent, par leur attitude, la police américaine. Jusqu'aux Açores, à Funchal, où le vapeur allemand *Ockenfels* échappe à la surveillance des Portu-

gais, partout on a l'impression qu'un mot d'ordre a été donné à tous les navires allemands retenus dans les ports.

Les Allemands méditent certainement l'exécution d'un projet naval quelconque. Il n'y a, d'ailleurs, rien d'étonnant à ce qu'ils cherchent à gêner nos communications maritimes par tous les moyens possibles.

N'oublions pas qu'ils ont une flotte puissante et que s'ils ne s'en sont pas servis jusqu'ici cela ne veut pas dire qu'ils ne s'en serviront jamais. Les journaux des pays scandinaves nous apprenent que tous les navires de guerre allemands ont été mis l'un après l'autre en cale sèche pour travaux à effectuer dans leurs œuvres vives, c'est-à-dire dans la partie immergée de la coque. Ils ne donnent aucun renseignement précis sur ces travaux, mais il est probable qu'ils ont pour but de protéger les navires contre les explosions sous-marines. Espérons que, de notre côté, nous travaillons dans le même but, et soyons parés.

Raymond Lestonnat

HORS D'ŒUVRE

CAPITALISTES

— J'ai eu sept contribuables dans la matinée, me dit l'employé de mairie spécialement chargé de distribuer aux amateurs les formulaires de déclaration relatives à l'impôt sur le revenu. En somme, ça n'est pas mal pour un début.

— Les chiffres ont été brillants ?  
— Quatre personnes sont venues me demander de leur calculer ce qu'elles auraient à payer. Nous avons usé trois crayons et soixante formules pour les additions, les soustractions, les multiplications et les preuves par neuf. Malgré tout, je ne suis pas sans inquiétude sur les résultats. J'ai trouvé qu'un contribuable ayant 12.000 francs de revenu devait payer 15.647 francs d'impôt et, par contre, qu'un capitaliste ayant 46.000 francs de rente ne devait rien payer du tout ; au contraire, on lui en redonnait...

— Vos calculs doivent être faux.  
— On devrait m'adjointre un ancien élève de Polytechnique.

— Ils ne savent pas faire les additions.  
— C'est possible... Deux autres personnes sont venues pour me demander ce qu'on leur ferait si elles ne déclaraient pas leur revenu. J'ai été obligé de leur dire qu'on ne les mettrait pas en prison, qu'on ne leur ferait même rien du tout. Alors, elles ont répondu : « Nous repasserons... »  
Quant au septième visiteur, il a fait spontanément une déclaration portant sur 75.000 francs de revenu.

— A la bonne heure !  
— Seulement, il n'a pas pu indiquer son domicile sur sa feuille. Il m'a déclaré oralement : « Je touche tantôt dans un endroit et tantôt dans un autre, et tantôt encore ailleurs. » Il avait des chaussures bien fatiguées et un chapeau qui n'avait plus de rebord... Il m'a demandé de lui prêter quarante sous pour payer sa voiture, vu que le cocher n'avait pas la monnaie d'un billet de mille.

— Vous les lui avez prêtés ? Vous êtes naïf...  
— Voyons, un homme qui fait une déclaration officielle de 75.000 francs de rentes !...

ZETTE.

"Impudeur parisienne"

Un marchand de cartes postales installé en face de l'église Saint-Paul vend des productions d'une obscénité révoltante (ceci n'est pas une réclame).

A la sortie du lycée Charlemagne, qui est tout proche, un père d'élève a acheté à ce commerçant une éditante collection qu'il est venu nous communiquer.

— Voilà, nous a-t-il dit, qui n'est pas fait pour atténuer chez les neutres la réputation d'immoralité que Paris avait avant la guerre.

Or, en regardant de plus près ces cartes, nous avons pu lire la mention suivante en très petites lettres : *Freigegeben v. Landgericht München A. V. Z. IV 740/11.*

D'autre part, on nous signale que ces mêmes cartes sont en vente chez un marchand du passage Verdeau, qui déclare aux clients avec une naïveté charmante :

— Nous sommes bien forcés de vendre ces cartes-là bien qu'elles viennent d'Allemagne, on ne fabrique pas cet article à Paris.

Calvados

M. le préfet du Calvados a envoyé à tous les maires de son département une circulaire dont nous détachons les passages suivants :

On m'a demandé, d'une part, d'autoriser la vente au détail des boissons alcooliques, les jours de foires et de marchés, et d'autre part, en raison de l'habitude d'aromatiser le café ou le thé d'alcool ou de rhum, prise de longue date dans le département, de tolérer cette pratique avant onze heures du matin.

Si regrettable que soit cette habitude, il m'a paru difficile de ne pas en tenir compte dans une certaine mesure.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que peuvent être tolérés :

- 1° L'aromatization légère des boissons avant 11 heures du matin ;
- 2° La consommation, avant 11 heures, des boissons alcooliques, mais seulement à l'occasion des foires et marchés, en tant que ces boissons peuvent être considérées com-

me un accessoire de la nourriture, et exclusivement réservées aux personnes fréquentant les foires et les marchés.

Simple question

A ceux qui craignent que la centralisation des transports et manutentions en un seul et unique service régulateur, organisé sur un plan commercial, puisse entraver, le cas échéant, la défense nationale et les exigences militaires, nous posons la question suivante :

Ne serait-il pas intéressant, précisément au point de vue des besoins de la guerre et de la défense nationale, que par un moyen quelconque — si tant est qu'on ait le choix — l'on mit l'une de nos plus grandes usines d'obus à même de prendre livraison des cent trente mille tonnes d'acier qu'elle a commandées (en Amérique) et payées, mais qui, en raison de la crise des transports, sont restées en panne ?

Erudition

M. Charles Maurras écrit dans l'Action française :

« Quel rêve éveillé m'a fait écrire hier que le calendrier révolutionnaire donnait aux mois de l'année des noms tirés du grec ? Ils sont latins de pied en cap, nos lecteurs n'ont pas besoin d'en être avisés. La seule cause possible de cette distraction inouïe tient à ce que mon attention était absorbée par le beau nom de « Thermidor » qui a la physionomie d'un magnifique mot grec. »

Oui, comme « alligator, corridor, toreador, Azor et hareng saur ».

Ah ! monsieur Maurras, puisque maintenant vous êtes bien réveillé,

...de grâce,

Souffrez que pour l'amour du grec on vous embrasse.

Mécanique

Toutes nos sociétés savantes reprennent leurs cours d'égyptologie, de littérature sanscrite et d'art chaldéen.

Ça ne peut faire de mal à personne. Mais on est très étonné de constater qu'à l'Ecole des Arts et Métiers, les cours de mécanique sont et resteront suspendus pendant la durée de la guerre.

Il semble cependant que l'armée ait besoin de mécaniciens plutôt que d'égyptologues.

« What is the matter ? »

On nous fait remarquer que la loi votée par la Chambre le 10 (et non pas le 18) décembre dernier, relativement aux inventions intéressant la défense nationale, et si vertement stigmatisée par Emile Gautier, a été l'objet d'un véritable escamotage.

Non seulement la grande presse n'a fait aucune mention du rapport Landry (3 décembre) qui en avait précédé le dépôt, mais elle a été votée sans discussion en dépit de la haute importance des intérêts en jeu. Il y a mieux — ou pis : le numéro du Journal officiel du 11 décembre, où ce vote est relaté, a été immédiatement épuisé — plus qu'épuisé même, puisqu'il ne figure plus, paraît-il, dans la collection.

On aurait voulu organiser la conspiration du silence qu'on ne s'y serait pas pris autrement...

La vie chère

Un commerçant des Halles nous écrit :

Depuis vendredi, il y a des arrivages assez forts à la Halle aux poissons, ce qui, normalement, aurait dû provoquer une sensible diminution de prix.

Or, voici ce qui s'est passé : les mandataires, maîtres du marché et arbitres de la situation, ont adressé des dépêches aux expéditeurs pour leur dire de ne plus rien envoyer jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils aient écoulé, aux tarifs qu'ils ont eux-mêmes fixés, les marchandises qu'ils avaient en magasin.

Et voilà pourquoi lundi, mardi et mercredi, les Parisiens ont payé leur poisson tout aussi cher que s'il avait été frais.

Même dans le Midi

Les habitants de Montauban sont très flattés de recevoir à domicile la circulaire suivante :

Chers compatriotes,

J'ai l'honneur de vous informer que je viendrai chez vous dans deux heures pour vous acheter, à des prix défiant toute concurrence :

Chiffons, vieux fers, vieux cuivres, étain, plomb, zinc, des vieilles marmites, vieux seaux, peaux de lapins, etc.

En attendant que vous me remettiez cette petite feuille à mon passage, recevez, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mes sentiments dévoués.

JULES GELSELINCK.

Mais quand, deux heures plus tard, le « cher compatriote » se présente, il est obligé de convenir lui-même qu'il n'a pas du tout l'accent de Montauban... Il a bien un accent, mais c'en est un autre.

Qui a lu l'Œuvre aujourd'hui la lira demain

Le régime des bâtards

Si la République n'est pas un simple débit de boissons, comme l'affirme la *Revue Vinicole*, elle se doit de mettre fin au mépris dans lequel ont été trop longtemps tenus les enfants naturels que notre ancien droit appelait les « bâtards ». Il est d'une iniquité et d'un militarisme choquants. On a voulu par lui consolider la famille et protéger le mariage. On n'y est guère parvenu. Mais le résultat fut-il excellent, comment défendre le remède qui consiste à châtier, non point les coupables, mais le fruit — disons mieux, la victime — de la faute ? Car les parents ne sont pas, à vrai dire, punis. Ils sont soumis à des règles surannées, d'une utilité douteuse, d'une psychologie médiocre, d'une moralité contestable. Les successives atténuations qu'on y a apportées ne sont pas suffisantes.

En matière de paternité, un seul critérium devrait inspirer la loi : la reconnaissance volontaire de cette paternité par son auteur. Celui qui doute de ses liens consanguins avec un enfant ne saurait lui témoigner que de l'indifférence, quand ce n'est pas de la haine. Par contre, celui qui accepte, qui revendique un enfant comme sien ne manquera pas de lui marquer une affection, un dévouement que rien ne trouble.

C'est pourtant, jusqu'ici, la paternité consentie qui a été entravée, la paternité imposée qui a été érigée en dogme.

Le « Is pater est quem nuptiae demonstrant » du droit romain est demeuré dans notre code : l'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari. Et tandis que le père véritable n'a pas le pouvoir de réclamer son enfant, le père présumé le conserve malgré lui.

On vient d'adoucir les rigueurs de la première de ces deux règles. La seconde n'est pas modifiée. Le désaveu de paternité est prévu par nos lois, mais on va voir dans quelles rares hypothèses.

Ce désaveu ne consiste pas, en effet, comme on pourrait le croire, à démontrer par tous les moyens que le mari n'est pas le père. La loi exige, au moment de la conception, une impossibilité physique de cohabitation et non pas seulement le défaut constaté de cohabitation. Le père habitant Alger et la mère Paris, on répondra au premier, s'il veut désavouer, qu'entre Alger et Paris il y a des paquebots et des chemins de fer et qu'il a pu venir à Paris. Mieux encore, et ici je cite le texte : « Le mari ne pourra, en alléguant son impuissance naturelle, désavouer l'enfant. » Si l'on observe que l'impuissance n'est pas un cas de divorce, on voit quelle singulière famille protège ainsi la loi.

Lors même que l'adultère est établi, ajoute l'art. 313, le père ne peut désavouer l'enfant, « à moins que la naissance ne lui ait été cachée, auquel cas il sera admis à proposer tous les faits propres à justifier qu'il n'en est pas le père ».

Ainsi ce qui devrait être la règle n'est que l'exception. Il suffit pour désarmer le père, que la naissance ne lui soit pas cachée. Si la sage-femme lui présente, poussant ses premiers vagissements, un superbe négroillon, ce sera à jamais son fils. Il pourra divorcer avec sa femme ; le négro pourra toujours l'appeler papa... et hériter de lui.

Si exceptionnels soient-ils, les désaveux sont pourtant possibles.

Or, jusqu'en 1907, l'enfant désavoué par le mari de sa mère ne pouvait être reconnu de personne. Il n'avait plus de père du tout.

La Chambre vota alors une proposition qui autorisait la reconnaissance et la légitimation de tous les enfants adultérins. C'était juste et simple. Mais le Sénat s'émoussa. Un vertueux père-consentit, M. Joseph Chaumié, proclama l'immoralité d'une pareille décision. C'était, à l'entendre, « la consécration légale de la bigamie », l'absolution de la turpitude des parents. Et, pour châtier les parents, on continua à frapper les enfants. Le Sénat réduisit la mesure générale adoptée par la Chambre à deux cas particuliers. Pouvaient être légitimés par le mariage de leurs véritables auteurs :

1° L'enfant adultérin de la mère désavoué par le mari ;

2° L'enfant conçu au cours d'une instance en divorce, après que les époux sont légalement séparés.

Le premier empêchait désormais l'enfant de ne pouvoir trouver un père. Mais le second, en compensation, risquait de lui en donner deux. Car il n'était pas dit que la légitimation fût, en ce cas, subordonnée au désaveu préalable et possible. Si donc le mari ne désavouait pas et que le père légitimé, cela faisait bien deux paternités légales. Tels étaient les heureux effets de la loi du 7 novembre 1907.

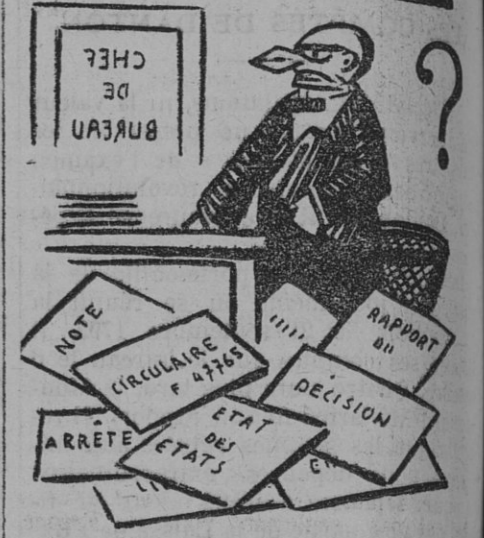
Une récente loi, promulguée le 30 décembre 1915, vient de l'abroger. Elle s'applique à tous les enfants naturels. Elle permet de les légitimer, non seulement comme auparavant, au moment même du mariage des parents qui ont reconnu l'enfant, mais même après ce mariage. Ainsi met-elle fin à une règle rigoureuse qui rendait impossible toute légitimation *in se mariant*, des époux qui ne convoquaient que pour régulariser et à cause de l'enfant oublié, souvent par ignorance de la loi, de préciser leur intention et de la faire dûment constater par le maire.

Pour les enfants adultérins, la loi nouvelle a d'abord repris les deux cas de légitimation prévus en 1907. Elle les a toutefois plus clairement précisés et légèrement étendus et a veillé à ce qu'un enfant ne puisse avoir deux pères légitimes. Mais elle a surtout admis un troisième cas qui augmente notablement le nombre de légitimations possibles : tout mari qui a des enfants hors de son mariage peut, après rupture du mariage, par décès ou divorce, les légitimer en épousant leur mère, à condition qu'il n'ait pas ou n'ait plus d'enfants de sa précédente union.

Nous verrons si ce nouveau texte est suffisant et quelle est sa répercussion sur la recherche de la paternité. Il est utile, en effet, d'insister sur cette question, plus intéressante que jamais, d'enfants naturels, fussent-ils adultérins et même incestueux, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'ont pas sollicité la naissance dont on les blâme.

Fernand Izouard

L'AUTRE FLÉAU



LE PÈRE PLUME

Ce qu'il faut lire

Le Journal Officiel bénéficie de la part de la censure d'un traitement de faveur, aussi la lecture, souvent ardue en temps de paix, en est-elle au contraire en temps de guerre infiniment instructive. En voici quelques exemples :

**Les appointements d'Anastasia**  
7850. — M. Emmanuel Brousse, député, demande à M. le ministre de la guerre à quel total s'élevaient les dépenses effectuées pour la censure de la presse : 1° à Paris ; 2° en province. (Questions du 27 janvier 1916.)

**RÉPONSE**  
La moyenne des dépenses mensuelles pour la censure de la presse s'élève à :  
1° 2.000 francs en province, où, presque partout, le personnel et les locaux utilisés par le contrôle de la presse sont affectés, la majeure partie du temps, à d'autres services ;

2° 12.500 francs à Paris, ce chiffre ne comprenant pas, bien entendu, les soldes ou traitements auxquels les officiers ou fonctionnaires civils, détachés en contrôle de la presse, ont droit à raison de leur seule qualité.

C'est donc un total de dépenses de 24.000 francs par an par département, et de 150.000 francs pour Paris sans compter les appointements, traitements, soldes, etc., etc.  
C'est pour rien !

Les petits profits

8501. — Question écrite, remise à la présidence de la Chambre, le 22 février 1916, par M. Moutet, député, demandant à M. le ministre des colonies s'il est exact : 1° que le secrétaire général de l'Indo-Chine par intérim, touchant en solde et frais de représentation un traitement annuel de 40.000 francs, se soit fait acheter par la colonie, sur le budget de 1915, une automobile de 15.000 francs ; sur le budget de 1916, une victoria de 2.300 francs ; alors que son prédécesseur avait déjà acheté en 1914 une autre voiture automobile et qu'il y en a quatre au gouvernement général ; 2° que ce fonctionnaire soit proposé en 1916 pour un avancement comportant une élévation de traitement de 10.000 francs et que dans l'hôtel habité par lui et dans lequel, depuis trois ans, il a été fait plus de 50.000 francs de réparations, on ait prévu pour 15.000 francs de dépenses nouvelles non compris celles de mobilier.

8502. — Question écrite, remise à la présidence de la Chambre, le 22 février 1916, par M. Moutet, député, demandant à M. le ministre des colonies s'il est exact : 1° que les administrateurs servant au gouvernement général de l'Indo-Chine aient droit désormais aux mêmes avantages que s'ils étaient en province et que certains obtiennent d'être logés, meublés, éclairés, comme par exemple le directeur des affaires politiques et indigènes, autorisé à dépenser une somme de 10.000 fr. pour son mobilier, à augmenter son indemnité de fonction de 3.000 à 5.000 fr. et à prendre un logement de 3.000 fr. ; 2° qu'on ait créé un emploi de directeur adjoint des finances avec une solde de 18.000 fr., 5.000 fr. de supplément, 10.000 fr. de mobilier et 4.500 francs de réparations à l'immeuble occupé par lui ; 3° si, dans le cas de l'affirmative, le ministre ne pense pas qu'il y aurait lieu de prendre des mesures pour rappeler à des hauts fonctionnaires, surtout en temps de guerre, que le budget de la colonie a pour but, non de leur assurer des avantages particuliers excessifs, mais de satisfaire aux besoins généraux de la colonie.

Mais oui, au fait, pourquoi ne pas rappeler à ces fonctionnaires qu'il y a la guerre ?

# DERNIÈRES NOUVELLES

## DEUX HOMMES D'HONNEUR

Le journal officieux de Berne, le Bund, applique au procès de Zurich une plume qui ne doit pas se perdre dans l'oubli.

« Il n'y a pas, dit-il, de tache au renom des deux officiers. Ils ont pu quitter la salle d'audience en hommes d'honneur. Leurs remarquables capacités militaires restent comme autrui, à la disposition du pays et de l'armée. »

Quelle armée ? Quel pays ? L'instruction et les débats ont démontré que MM. Egli et von Wattenwyl en seraient fiers : l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. Est-ce dans ce sens collectif qu'il faut entendre la continuation de leur service « comme autrui » ?

ACHILLE PLISTA

## La bataille de Verdun

Manifestation de la Chambre italienne

Rome, 1<sup>er</sup> mars. — A la Chambre des députés, M. Bissolati prend la parole au milieu de l'attention générale :

« Pendant que le Parlement italien reprend ses travaux, dit-il, les armées de la France combattent à Verdun où elles livrent une bataille qui peut être le commencement de la phase décisive de la guerre. Cette guerre n'est pas seulement la guerre de la France contre l'Allemagne, c'est aussi la guerre de l'Italie, de l'Angleterre et de la Russie contre l'Allemagne et contre l'Autriche. (Vives approbations.)

« C'est une guerre unique dans le but, dans le développement, dans les sentiments qui resserrent les peuples de la Quadruple-Alliance contre l'agression allemande. »

« Les armées françaises, à Verdun, ne se battent pas seulement pour la France, comme nous, sur l'Isonzo, nous ne nous battons pas seulement pour l'Italie ; nous nous battons tous pour la liberté et pour la civilisation de l'Europe. (Applaudissements.)

« En conséquence, je prie M. le président de la Chambre, et je crois que ma prière lui sera agréable, de se faire notre interprète en envoyant aux combattants français et à leur gouvernement l'expression de notre admiration et nos souhaits fraternels. » (Vifs applaudissements prolongés. Ministres et députés se lèvent et poussent à plusieurs reprises les cris de : Vive la France ! Vive l'Italie !)

Le président, M. Marcora, donne d'abord lecture de la dépêche qu'en sa qualité de dernier survivant, à la Chambre, des chasseurs des Alpes de Garibaldi en 1859, il a adressée à M. Briand, lors du voyage des ministres français à Rome. Il donne également lecture de la réponse de M. Briand. Ces deux speeches, éloquentes et chaleureuses, font une vive impression.

M. Marcora ajoute qu'il se fera un devoir d'accomplir le mandat qui lui est conféré par la Chambre. (Approbations.)

## Les Allemands épilouent

Berne, 1<sup>er</sup> mars. — Dans le Berliner Tageblatt, le major Morath écrit que le but atteint doit suffire actuellement. « Nous savons très bien, dit-il, que nous avons encore à faire un travail énorme. Et il se console en insistant sur l'importance des succès obtenus par les Autrichiens en Albanie et en disant que la prise de Durazzo réduit le problème albanais, pour les puissances centrales, à la simple question de Valona dont on trouvera la solution comme on a trouvé celle de Durazzo. »

La Gazette de Cologne constate le ralentissement des opérations et l'explique par le fait que les positions conquises par les Allemands doivent être nettoyées et renforcées.

La Gazette de Francfort avoue que les retranchements établis par les Français sont bien supérieurs à ceux qui sont construits par les pionniers allemands.

La Morgenpost (Berlin) : « Il faut admettre que la force de résistance de l'adversaire n'est pas encore épuisée et que de nouvelles contre-attaques vont encore avoir lieu. Etant donné la grande importance que la place de Verdun a pour la France, il est assez naturel que l'ennemi fasse des efforts surhumains pour amener un changement dans la situation. »

La Gazette de Voss (Berlin) : « Des fortifications comme Verdun, favorisées par la nature de leur position et améliorées pendant des siècles avec toutes les ressources de l'art militaire, ne peuvent pas être emportées rapidement par nous. Il faut nous préparer à une longue bataille ; patience ! confiance ! »

## COMMUNIQUE ANGLAIS

Front britannique occidental

Londres, 29 février, 21 heures. — Nous avons canoné aujourd'hui des tranchées allemandes dans les parages d'Ouvillers, d'Auberville et de Fromelles.

Dans le voisinage d'Ypres, l'artillerie, de part et d'autre, a manifesté une très grande activité. Un aéroplane allemand du type albatros a été abattu dans la matinée, en arrière de nos lignes, au sud de Merville. Un autre aéroplane allemand a capoté, a pris feu et est tombé en arrière des lignes allemandes dans le voisinage de La Bassée. Cet après-midi, un ballon captif allemand a rompu son amarre et est parti à la dérive vers le nord, à une grande hauteur, passant au-dessus de nos lignes à l'est de Béthune.

## AVION ALLEMAND ABATTU

PAR UN OFFICIER ANGLAIS

Londres, 1<sup>er</sup> mars. — L'Amirauté annonce que l'officier de marine aviateur Simms a attaqué et abattu hier un aéroplane allemand qui est tombé en flammes, à peu de distance du front des lignes belges.

Des soldats belges, dans les tranchées, ont été témoins du combat et se sont rendu compte de son résultat.

## COMMUNIQUE BELGE

Rien de particulier sur le front de l'armée belge.

## LA FORCE FINANCIÈRE ANGLAISE

inébranlée, inébranlable

Dans une importante conférence qui réunissait à Londres, avant-hier mardi, les délégués de toutes les Chambres de commerce de l'Empire britannique, M. Mac Kenna, chancelier de l'Échiquier, a prononcé un discours d'une grande portée, dont voici les passages principaux :

Je suis heureux de vous assurer...

« Après dix-huit mois de guerre, nous avons réussi à maintenir notre crédit intact (applaudissements), non pas seulement à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur. (Applaudissements.)

« La façon dont nous l'avons maintenu prouve clairement notre capacité de poursuivre la guerre jusqu'au triomphe (applaudissements) et d'assurer, après la guerre, la prospérité à la fois à notre commerce et à celui de nos alliés. Nous avons jeté notre immense puissance financière dans la masse commune des ressources des alliés ; nous l'emploierons dans sa plénitude aujourd'hui ; et après la guerre, pour leur bien et le nôtre. »

« Le total des dépenses faites pour nos propres besoins est de 1 milliard 170 millions de livres. Le chiffre de 423 millions que j'avais prévu en décembre dernier pour les avances à nos alliés et aux colonies autonomes ne sera probablement pas tout à fait atteint. Les sommes avancées sont énormes. Néanmoins, nous avons pu les fournir et, au seul de la nouvelle année financière, je suis heureux d'être en mesure de vous assurer que nous continuerons à pouvoir faire face à l'accroissement de dépenses de l'année suivante. (Applaudissements.)

Il faut qu'à l'avenir, jamais...

« Un autre fait important est que, malgré nos charges très élevées, nous avons pu conserver notre commerce essentiel. Pour le Royaume-Uni, le commerce et la victoire, loin d'être antinomiques, sont corrélatifs. (Applaudissements.) Détruire notre commerce serait porter une atteinte mortelle à notre capacité de faire des avances considérables à nos alliés et aux colonies autonomes. »

« L'expérience du passé doit nous servir de guide. Nous devons y voir une certaine nation, en pleine paix, concevoir, préparer et provoquer éventuellement la guerre. Nous avons trouvé que, pour beaucoup de choses essentielles, notre commerce était sous sa dépendance ; il faut que, grâce, soit à l'effort individuel de nos négociants, soit par l'aide du gouvernement, nous ne soyons jamais plus placés dans une pareille situation. (Applaudissements.)

« Le courage de la nation britannique ne faillira pas. Nous sommes prêts à aller jusqu'au bout et c'est un des facteurs principaux de notre force de résistance qui repose sur la grande puissance commerciale de notre pays. (Vifs applaudissements.)

## LE PROCÈS DE ZURICH

L'impression à Lausanne

Lausanne, 1<sup>er</sup> mars. — L'annonce du jugement dans l'affaire des colonels a donné lieu hier soir à diverses manifestations.

C'est vers dix heures, par un supplément de la Gazette de Lausanne, que la foule, massée dans la rue, a appris le verdict. Le supplément, aussitôt après le verdict, contenait ces lignes :

« Nous invitons nos concitoyens à accueillir le jugement avec le sang-froid nécessaire et un calme absolu. Le Conseil fédéral n'a pas encore dit son mot dans cette affaire et l'assemblée fédérale se réunit dans six jours. Donnons l'exemple de la bonne tenue et de la discipline comme nos troupes qui sont à la frontière. »

Cependant, malgré cette invite au calme, quand les porteurs parurent avec les bulletins, on entendit les exclamations de : « Acquités ! Acquités ! » Des coups de sifflets se firent entendre.

Des chants patriotiques furent entonnés. Les étudiants organisèrent un cortège qui fit diversion et parcourut les rues en chantant : Roulez tambours, c'était un beau château, Wattenwyl, Wattenwyl, et d'autres chansons populaires. Il n'y a pas eu de désordres ; la police n'a pas eu à sévir.

Commentaires de la presse romande

Dans la Gazette de Lausanne, le colonel Secrétan estime que beaucoup de consciences seront froissées par cet acquittement, comparé à la sévérité d'autres sentences de la justice militaire. Mais il trouve des compensations d'abord en ce que les agissements de l'état-major ont dû prendre fin, et secondement dans la sévérité des considérants du jugement, enfin dans l'espérance que des mesures disciplinaires rigoureuses et promptes restaureront la confiance et la concorde publiques.

Le Journal de Genève repousse les allégations du colonel Egli et celles du chef de l'état-major qui aboutissent à autoriser la violation de la parole donnée et de la neutralité. Il déclare que les considérants qui reprochent la conduite des deux colonels font contrepoids à l'acquiescement.

La sanction disciplinaire

Berne, 1<sup>er</sup> mars. — Le Conseil fédéral réuni ce soir, en présence du général de l'armée fédérale, s'est occupé de l'affaire des colonels Egli et de Wattenwyl qui ont été, conformément à la sentence du tribunal militaire, renvoyés devant leurs supérieurs pour sanctions disciplinaires.

Le général a prononcé contre chacun d'eux la peine de vingt jours d'arrêts de rigueur et la mise en disponibilité.

En outre, suivant la décision du Conseil fédéral, les deux colonels sont suspendus de leurs fonctions de chefs de service d'état-major général.

Le Conseil fédéral décidera plus tard sur leur emploi ultérieur.

## LA VÉRITÉ SUR ERZEROU

sur les pertes et la déroute des Turcs

Les communiqués officiels du grand quartier général turc ayant tenté de pallier le désastre d'Erzeroum en accumulant mensonges sur dénégations, l'état-major du généralissime russe précise la vérité dans un communiqué daté du 29 février :

Historique de la prise d'Erzeroum

Fortes par elle-même en raison des conditions du terrain sur le front, couverte sur le flanc par des massifs montagneux très difficilement accessibles et dont les passages étaient protégés par des forts puissants, Erzeroum constituait une barrière formidable sur la route de notre offensive et présentait d'énormes avantages pour la défense du nord-est et de l'est.

Pendant l'assaut de cinq jours, cette forteresse a été défendue par les Turcs avec une opiniâtreté dont témoigne l'énorme quantité de cadavres abandonnés et gelés.

L'armée du Caucase estudiant les montagnes abruptes sans souci du froid rigoureux, des réseaux de fil de fer, ni des autres défenses a donné l'assaut à la forteresse après une préparation d'artillerie.

L'assaut des forts de la position principale dura du 11 au 15 février inclusivement.

Après que nous eûmes pris les forts du flanc gauche de la ligne de défense principale turque s'étendant sur 40 verstes, le sort des forts du centre et du flanc droit, et, après eux, des forts de la seconde ligne et des défenses principales était décidé.

Le 16 février, après de courtes attaques, ces fortifications remplies de cadavres turcs restèrent entre nos mains.

Les pertes : conduite des Allemands

Pendant l'assaut de la forteresse, plusieurs régiments turcs furent enlevés ou faits prisonniers avec tous leurs officiers.

Sur la seule ligne des forts, nous avons pris 197 pièces d'artillerie en bon état, de divers calibres ; sur la défense centrale de la forteresse, nous avons pris encore 126 pièces.

Dans la région fortifiée d'Erzeroum, nous nous sommes emparés de dépôts de divers genres.

Les restes démoralisés de l'armée turque se retirent maintenant en désordre vers l'ouest.

Certains corps d'armée à trois divisions ne comptent actuellement dans leurs rangs que 3.000 à 5.000 baïonnettes avec quelques canons. Tout le reste est tombé entre nos mains, a péri dans le combat ou a succombé au froid.

Suivant les derniers renseignements, les officiers et les soldats turcs prisonniers pris dans la région fortifiée d'Erzeroum et au cours de la poursuite qui a suivi, se sont plaints unanimement que leur commandement supérieur fût concentré entre les mains des Allemands. Ceux-ci pendant l'assaut de la forteresse d'Erzeroum, ont abandonné les premiers les régions fortifiées dans la panique et le désordre dans les rangs des troupes turques déjà ébranlées à ce moment.

## Nouvel attentat au Canada

Montréal, 1<sup>er</sup> mars. — La gare du Grand Trunk Railway a été détruite par un incendie.

Montréal, 1<sup>er</sup> mars. — La police estime que l'incendie de la gare du Grand Trunk Railway est l'œuvre d'une main criminelle. L'incendie, découvert à 4 h. 30 du matin, s'est étendu rapidement aux bâtiments principaux qui ont été entièrement consumés en moins d'une heure. Les pertes sont évaluées à 300.000 dollars.

## La perte de la "Provence-II"

Le ministère de la marine nous communique la note suivante :

« Un certain nombre de personnes se sont présentées ou ont télégraphié au ministère de la marine en vue d'être renseignées sur des militaires qu'elles savaient ou qu'elles supposaient être passagers de la Provence-II. »

« Il est conseillé à tous ceux qui, du fait de la perte de la Provence-II, sont inquiets du sort des militaires de tous grades, de s'adresser directement au ministère de la guerre. »

« C'est ce ministère qui connaît la composition exacte du détachement embarqué sur la Provence-II et qui pourra les renseigner le plus rapidement. »

« D'ailleurs tous les renseignements qui viendront seront, au fur et à mesure, transmis par le ministère de la marine au ministère de la guerre. »

« Dès aujourd'hui, le ministère de la marine a également transmis au ministère de la guerre les nombreux télégrammes qui lui sont parvenus des familles pour demander des nouvelles. »

« Le ministre de la marine de son côté, répondra à toutes les demandes visant les officiers de marine, les officiers marins ou marins, passagers ou membres de l'équipage de la Provence-II. »

Le bruit a couru que le docteur Pottevin, député, était à bord de la Provence-II comme son collègue M. Bokanowski et qu'on était sans nouvelles de lui.

De Toulon on télégraphie que le docteur Pottevin a dû s'embarquer à bord d'un autre paquebot avec une mission de médecins à destination de Salonique.

## A l'Hôtel de Ville

Le groupe socialiste de l'Hôtel-de-Ville a décidé, hier, de provoquer l'assemblée du conseil général de la Seine en session extraordinaire, afin de discuter une proposition ayant pour objet de proroger la période dite d'hiver, au cours de laquelle les enfants de mobilisés continueront à toucher un supplément d'allocation journalière de 25 centimes.

## L'« Œuvre » militaire

## Les accidents de chemins de fer et les G. V. C.

Quand fut décrétée la mobilisation générale, on s'attendait à ce que survinssent des accidents de chemins de fer de tous côtés. Nous connaissons l'étendue et l'activité de l'espionnage militant de l'ennemi ; on savait qu'il mettrait tout en œuvre pour gêner la mobilisation et la concentration de nos troupes. Mais ces craintes furent vaines. A part quelques accidents isolés, tout se passa de la manière admirable que vous savez... Les gardes de voies et communications veillaient !

Mais voici que les accidents se multiplient ; voici qu'ils se répètent... Dans la seule journée de mardi, il y a eu un déraillement à Maisons-Alfort et un tamponnement à Serquigny. Ici, deux morts et vingt-deux blessés et la ligne principale qui dessert notre grand port de communication avec l'Amérique embouteillée. Là, une douzaine de morts et une quarantaine de blessés, et, de plus, en pleine bataille de Verdun, l'une de nos principales artères obstruée. La veille, un précédent accident s'était produit du côté de Rouen ; et, il y a une quinzaine, une catastrophe grave survenait à Saint-Denis et gênait les communications de Paris avec l'Angleterre... Il est étonnant, depuis quelque temps, le nombre des wagons qu'on trouve en balade devant les express ! Et elle est surprenante la facilité avec laquelle se rompent les atelages des wagons en manœuvre ! Est-ce qu'il n'y aurait pas une relation de cause à effet avec la suppression à peu près générale dans la zone de l'intérieur des gardes de voies et communications, des paternes mais très utiles G. V. C. ?

On a jugé, en raison de la tranquillité du pays, que leur mission avait cessé. On les a renvoyés à leur dépôt, et on a confié la garde des voies ferrées à la bienveillance du public. Les espions, qui sont toujours nombreux, ont vraiment trop beau jeu pour dévisser les

## Les idées qui passent...

La bataille

Reprenant une idée émise avant-hier par le lieutenant-colonel Roussel, M. Clemenceau (Homme enchaîné) laisse entendre qu'une offensive de notre part, à titre de diversion, n'est pas ée inopportune :

Ce qu'on nous a pompeusement annoncé, jusqu'ici, c'est l'unité d'action dans l'offensive, sans que nous l'ayons vue, en ce qui nous concerne, réalisée. Mais pourquoi pas aussi dans la défensive, où elle ne paraît pas moins nécessaire ? Est-il donc besoin d'être un grand stratège pour comprendre qu'une poussée anglaise ou franco-anglaise, sur un point bien choisi, eût pu et dû produire une heureuse diversion ? Peut-être avons-nous trop insisté sur la complaisance d'un ennemi qui paraît avoir d'autres vues que de s'accommoder à nos défaillances.

Enfin, sans s'arrêter à l'aide italienne, impossible en ce moment, ou russe, dont l'heure n'est pas encore venue, pourquoi, au lieu de suivre docilement le kaiser partout où il lui plaît de nous mener, au lieu de nous laisser manœuvrer, pourquoi ne pas établir une unité d'action simultanée dans toutes les parties de notre front ? N'est-ce pas ce que fait l'ennemi par le moyen de ses combinaisons d'offensive ? Nous, nous ne savons que nous présenter là où il lui convient de prononcer son attaque, et nos dispositions ne sont même pas prises de façon à nous maintenir sur les positions conquises.

M. Albert Milhaud (Rapports) estime, lui aussi, que nos alliés pourraient, devraient nous donner en ce moment un efficace coup de main :

« Est-il utile de revenir sur cette pensée que nos alliés anglais ont en mains le moyen d'empêcher toute velléité de l'ennemi de reprendre ses projets d'investigation dans la zone occidentale, en bordure de l'Oise ? »

Poser cette question, c'est vraisemblablement la résoudre.

Que vont-ils chercher ?

De M. le général Berthault (Petit Journal) : De toute façon, je pense que nous devons nous attendre surtout à une nouvelle ruée au nord de Verdun, sur les hauteurs. Si, dans un certain délai qu'il n'est pas possible de limiter, cette ruée ne se produisait pas, il serait logique de conclure à l'arrêt total de l'opération allemande contre Verdun.

De M. le lieutenant-colonel Roussel (Liberté) :

« Donc, on voulait une victoire, et on ne l'a pas eue. On la veut encore, et, par conséquent, on la cherchera. Seulement, il sera plus difficile de l'obtenir du second coup que du premier, par la raison toute simple que, les moyens matériels dont on disposait n'ayant pas suffi, on se voit obligé d'en rassembler d'autres, ce qui est long, pénible et coûteux. Les canons de 305 et de 420 ne se transportent pas comme des arbalètes. Quand ils sont fichés quelque part, c'est au moins pendant un certain temps. »

La réponse aux pirates

M. Jean Herbelte (ECHO de Paris) propose la réplique suivante :

« Qui donc pourrait s'inquiéter, chez nos ennemis, si nous prenions l'habitude de faire monter sur chaque navire marchand quelques-uns des Allemands ou des Austro-Hongrois qui se trouvent internés chez les Alliés ? Une pareille coutume ne serait nullement comparable à l'acte de barbarie que les Allemands ont commis plus d'une fois, quand, en plein combat, ils ont fait marcher une halle d'otages devant leurs soldats. »

Du Temps :

Le président Wilson refuse de suivre les procureurs retors de la Wilhelmstrasse dans

écoutes ou pour saboter le matériel. On a fait beaucoup de discours, d'articles et même d'affiches sur leurs méfaits. La moindre sentinelle avec un fusil chargé ferait bien mieux notre affaire et celle de nos chemins de fer !

Mortimer-Mégret

## Création de baraquements pour les militaires tuberculeux

Le préfet de la Seine a fait distribuer, hier, aux conseillers municipaux, un mémoire relatif à un projet « comportant sur les parcelles disponibles du territoire des hôpitaux et hospices de Paris l'édification de baraquements destinés à l'isolement et au traitement des malades tuberculeux et contenant environ 2.500 lits ».

Le préfet demande d'approuver cette édification de baraquements destinés à l'hospitalisation, dans la limite de 4.707.603 francs 33.

Les travaux seraient répartis entre treize établissements, dont Bicêtre et Brévannes absorberaient les deux tiers des frais, le premier pour 442 lits et Brévannes pour 434 lits.

En raison de l'urgence, il serait procédé à une mise en concurrence, sans délai, entre un nombre restreint d'entrepreneurs et fournisseurs.

## ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Un grave accident s'est produit mardi soir, à 6 h. 45, sur la ligne du P.-L.-M. à environ cent cinquante mètres de la gare de Maisons-Alfort. Le train omnibus 28, formé à Montgeron (Seine-et-Oise), allait s'engager sous le pont des Iles qui relie Alfort à Alfortville, lorsqu'un choc violent fit dérailler la locomotive, tandis que quatre wagons, lancés contre les piles du pont, retombaient brisés sur les voies. Des clamours de détresse s'élevèrent aussitôt de cet amas de débris. Le personnel de la gare de Maisons-Alfort, auquel s'était joint M. Rougel, commissaire de police de Charenton-le-Pont, accourut avec les pompiers de la localité et commença à procéder au sauvetage. Mais un dégagement considérable de gaz d'éclairage s'étant produit, par suite de l'éclatement des réservoirs, il fut impossible d'employer des lanternes qui auraient pu provoquer une explosion, et c'est en pleine obscurité que l'on dut procéder. Des amas de planches et de traverses on dégagea huit morts, étendus presque côte à côte, sur les voies et une quarantaine de blessés. L'état de plusieurs de ces derniers paraît désespéré.

## Le haut commandement

Le colonel Pedro, dans la Razon, de Madrid, établit un parallèle entre le haut commandement de France et celui d'Allemagne. Il rappelle les batailles de la Marne, de l'Yser, les marches ratées sur Calais, Dunkerque, et conclut ainsi :

« Comparez les moyens, les effectifs, la préparation, les généraux de chacune des deux armées en présence, les résultats obtenus dans des circonstances où l'on peut mesurer la valeur intellectuelle et la capacité de détermination du haut commandement, et la conclusion que vous en tirez est inévitable : le haut commandement français est supérieur au haut commandement allemand. Le premier a vaincu et arrêté l'autre avec des moyens de combat très inférieurs en hommes et en armements. Et l'on en vient à se demander : « Qu'aurait-il fait si avait disposé de forces égales à celles de ses ennemis ? » Pour moi, le résultat n'est pas douteux. »

J'ajouterais : quand les Français auront plus d'hommes que les Allemands, plus de munitions et un armement supérieur, quels résultats n'obtiendront-ils pas ?

M. Léon Maillard (Moniteur de Paris) étudie la situation faite par le consortium des grands quotidiens aux journaux français, à l'occasion de la crise actuelle du papier. Le « Syndicat de la Presse parisienne » a-t-il rempli tout son devoir ?

Tout aurait été pour le mieux pour le trust Jean Dupuy et consorts, au détriment des petits quotidiens et des hebdomadaires si modestes — s'il ne s'était produit un fait étrange : l'Angleterre bouclait son marché, et la Suède attendait des heures propices pour la livraison de sa cellulose. Cet état de fait eut une immédiate répercussion sur l'ensemble des journaux français. Quelques-uns d'entre eux ne se tirent pas pour satisfaire des satisfaits décaillés par eux-mêmes à M. Jean Dupuy et à ses caudataires. Dans une réunion suscitée par un groupe de propriétaires et de rédacteurs de journaux qui se tint au siège social de la Presse départementale, nos confrères firent valoir leurs droits imprescriptibles à l'existence, se montrant par une alimentation régulière en papier, ils reprenaient la thèse soutenue avant la guerre par le Syndicat économique de la Presse ; leurs doléances furent sans doute complètes, et même décisives. Mais sous quelles formes se présentèrent-elles ? en propositions ? ou en dénégations de puissance ? Furent-elles brèves ou développées ? de principe ou d'arguments ? Le communiqué professionnel Havas, en dehors de la désignation des intéressés présents, ne nous en informe que médiocrement. — L'Humanité a repris la question. L'Œuvre ne l'a pas laissée chômer. Le Petit Parisien est quasiment muet ; c'est de fonction.

Le haut commandement

Le haut commandement

Le haut commandement

Le haut commandement

# LA FARINE NESTLÉ

Il y a une question Nestlé. C'est l'Oeuvre qui l'a posée. Nous désirions savoir, non si la farine Nestlé est bonne, mais quels sont les sentiments vrais de la maison Nestlé vis-à-vis de la France.

Cette maison suisse inonde les grands quotidiens français d'une publicité moins concentrée que son lait. Elle fait également dans les journaux allemands une propagande que nous avons signalée, et qui a déterminé plusieurs polémiques.

Pour couper court à toute discussion oiseuse, il nous suffira de reproduire une bonne fois le fac-similé de l'annonce que la maison suisse Nestlé a insérée dans les journaux d'Allemagne.

Que cette société veuille écarter ses produits et ravitailler, s'il lui plaît, nos ennemis, c'est son droit. Mais le nôtre est de savoir où sont nos véritables amis et de le dire aux Français, pour qu'ils agissent en conséquence — et se souviennent.

Fac-similé de la manchette d'un des journaux allemands qui publient les appels et les protestations germanophiles de la maison Nestlé :

Dr. 4. Frankfurt a. M., 23. Oktober 1914 12. Jahrgang.

## Süddeutsche Markthallen Süddeutsche Kolonialwaren-u. Delikatessen.

(Frankfurter Nahrungsmittel-Anzeiger) **Zeitung** Sach- und Offertenblatt für die Delikatessen-, Kolonialwaren-, Materialwaren- sowie Wein- und Likör-Branche

Fac-similé de l'article-réclame dont nous avons déjà publié la traduction :

Kondensierte Milch, Marke "Milchmädchen," ein deutsches Erzeugnis.

### Wichtige Aufklärung !

In einigen Blättern ist in jüngster Zeit die Behauptung verbreitet worden, die endstehende Firma sei eine englische Gesellschaft. — Es mag der englisch verfasste Firmenname allerdings dem Uneingeweihten den Eindruck erwecken, man hätte es mit einer englischen Gesellschaft zu tun. Mancher Geschäftsfreund wird in diesem Glauben durch die geflüstert oder unwissentlich gemachten unwahren Aussagen der Vertreter unserer Konkurrenz bestärkt worden sein, weshalb wir es für angezeigt erachten, zu Händen der verehrlichen Käuferschaft folgenden Aufschluss zu erteilen :

Unsere Firma wurde vor bald 50 Jahren aus Export-Rücksichten in englischer Form und Sprache gewählt, denn damals war kondensierte Milch sozusagen nur in englisch sprechenden Ländern absetzbar. Die Anglo-Swiss Condensed Milk Co. nunmehr Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Co. ist tatsächlich ein mit schweizerischem Kapital und auf Grundlage der schweizerischen Gesetzgebung gegründetes Geschäft mit Niederlassung in Deutschland (Bayern), woselbst wir seit Jahrzehnten deutsche Alpenmilch bester Qualität kondensieren, deutsche Materialien wie Kohle, Zucker, Holz und dergleichen verbrauchen und deutsche Arbeiter belohnen. Unser Geschäft ist für die deutsche Landwirtschaft, für Handel und Industrie von nicht zu unterschätzender Bedeutung, auch in dem Sinne, dass wir Gross-Käufer verschiedener Erzeugnisse Deutschlands zum Gebrauche in unseren vielen schweizerischen Fabriken sind. Die jährliche Wertziffer unserer diesbezüglichen Käufe übersteigt jene unserer Verkäufe von kondensierter Milch in Deutschland ganz wesentlich.

Auf Grund dieser Tatsachen zählen wir auf das geneigte fernere Wohlwollen unserer geschätzten deutschen Kundschaft, die unsere kondensierte Milch, Marke Milchmädchen, im Laufe der Jahre als von unvergleichlicher Güte kennen gelernt hat.

Cham, Schweiz, und Lindau, Bayern, im September 1914.

**Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Co.**

### TRADUCTION

#### Avis important

Il a été prétendu ces temps derniers, dans un certain nombre de journaux, que la maison ci-dessous est une Société anglaise. La raison sociale en langue anglaise, il est vrai, peut produire l'impression qu'il s'agit d'une société anglaise. Un certain nombre de nos amis peut avoir été confirmé dans cette opinion par des déclarations inexactes, voulues ou erronées de représentants de notre concurrence et c'est pourquoi nous jugeons opportun de donner les explications suivantes à notre honorable clientèle.

Notre raison sociale a été choisie, il y a près de cinquante ans, à cause de notre exportation, dans la forme et la langue anglaise, vu que le lait concentré ne trouvait alors des débouchés que dans les pays de langue anglaise. La Anglo-Swiss Condensed Milk Co., aujourd'hui dénommée Nestlé et Anglo-Swiss Condensed Milk Co., est, en effet, une société constituée avec des capitaux suisses, selon la loi suisse, avec établissement en Allemagne (Bavière), où nous concentrons depuis des années du lait des Alpes allemandes, de la meilleure qualité, où nous employons des matières premières allemandes, comme le charbon, le sucre, le bois, etc., et où nous payons des salaires à des ouvriers allemands.

Notre société est d'une importance appréciable pour l'agriculture, le commerce et l'industrie allemands, également dans le sens que nous sommes des acheteurs importants de produits allemands destinés à nos nombreuses fabriques suisses. Le montant de ces achats dépasse considérablement celui de nos ventes de lait concentré en Allemagne.

En raison de ces faits, nous comptons sur la sympathie de notre estimée clientèle allemande, qui a appris à connaître depuis des années notre lait concentré, marque « La Laitière », comme étant de qualité incomparable.

Cham (Suisse) et Lindau (Bavière), en septembre 1914.

Nestlé and Anglo-Swiss Condensed Milk Co

#### LES SPECTACLES

L'Athénée annonce pour samedi soir la première représentation de la nouvelle comédie en trois actes de MM Gerbiodon et Amont, *Le Gros en pâte*, qui sera pour principaux interprètes MM. Rozenberg, Guyon fils, Joffe, Bosc, Mmes Betty Daussnon, Alice Nory, Germaine de France, etc.

Le théâtre Antoine donnera aujourd'hui à deux heures et demie, au profit de l'Oeuvre des Amis des Soldats aveugles, la répétition générale de son nouveau spectacle : *Nono*, trois actes de M. Sacha Guitry, interprétée par l'auteur, Mme Charlotte Lyces, Cheira, MM. Palau et Victor Boucher ; on commencera par un avant-propos de M. Willemetz ; *Qu'allez-vous ce soir ?* avec Mmes Massart et J. Fuster et M. Savoy.

Demain, première représentation du nouveau spectacle des Capucines, *Paris aux cinquante* ! revue en deux actes de M. Michel Carré ; *Le Successeur*, comédie en un acte de M. Robert Dieudonné, et *Devant le rideau*, prologue en vers de M. Georges Bizet.

Ce soir, jeudi, répétition générale.

Cet après-midi :

OPERA — 2 h. 30 — Sanson et Dalila (acte I), Amant de Rimini (acte III), etc.

THEATRE-FRANÇAIS — 1 h. 30. — Poésies, Ruy Blas (acte V), Marion Delorme (acte IV), le Couronnement.

OPERA-COMIQUE. — Le Juif Polonais, Cavalleria Rusticana.

OPERA. — Une partie de chasse sous Henri IV, la Gégéne improvise.

THEATRE SARAH-BERNHARDT. — Le Chemineau, TRIANON-LYRIQUE. — Rip.

Vaudreville. — Porte-Saint-Martin, Variétés, Palais-Royal, Renaissance, Gaité, Ambigu, Châtelet, Apollo, Bouffes-Parisiens, Cluny, Déjazet, Folies-Bergère, Nouveau-Cirque : même spectacle que le soir.

Ce soir :

COMEDIE-FRANÇAISE. — 7 h. 45. — La Princesse Georges.

OPERA-COMIQUE. — Relâche.

OPERA. — Charles II et Buckingham.

VAUDREVILLE. — 8 h. 30. — Cabiria.

TH. SARAH-BERNHARDT. — 8 h. 30. Le Chemineau.

GAITÉ. — 8 h. 30. — Coralie et Cie.

GYMNASE. — 8 h. 45. — Les Deux Vestales.

PALAIS-ROYAL. — 8 h. 30. — Le Poilu, etc.

VARIÉTÉS. — 8 h. 30. — Depuis six mois, l'impression du Paquetage, la Bonne Intention.

PORTE-SAINT-MARTIN. — 7 h. 45. — Anna Karénine.

RENAISSANCE. — 8 h. 15. — La Puce à l'oreille.

TH. REJANE. — 8 h. 30. — Madame Sans-Gêne.

CHATELET. — 7 h. 55. — Les exploits d'une petite Française.

BOUFFES-PARISIENS. — 8 h. 15. — Kiki.

NOUVEAU-AMBIGU. — 8 h. 30. — Ma Tante d'Honfleur.

CLUNY. — 8 h. 45. — Maître Néphtal, Si jamais je le pince.

TRIANON-LYRIQUE. — 8 h. 15. — Fils d'Alsace.

FOLIES-BERGÈRE. — 8 h. 30. — Jusqu'au bout.

OLYMPIA. — 8 h. 30. — Polaire.

CONCERT MAYOL. — 8 h. 30. — Gala Antoine.

MONCEY. — 8 h. — Si j'étais Roi.

ALHAMBRA. — 8 h. 30. — Attractions.

CAPUCINES. — 8 h. 15. — En franchise, Oh ! pardon.

IMPERIAL. — 8 h. 15. — Un Boxeur, Pour une Bagarre.

DEJAZET. — 8 h. 30. — Les Fiancés de Rosalie.

GRAND-GIGNOL. — 8 h. 30. — L'Homme qui fut aimé, l'Expérience du docteur Lorde.

SCALA. — 8 h. 30. — Hardi, les bleus !

CIÉGÈRE. — 8 h. 30. — L'Enfer des Reves.

ELDORADO. — 8 h. 15. — La Crevette.

BA-TA-CLAN. — 8 h. 30. — La Dame du Commissaire.

EUROPEEN. — 8 h. 30. — Pan ! sur les K...boches, revue.

GAITE-ROCHECART, EMPIRE, CASINO DE PARIS et NOUVEAU-CINQUE. — 8 h. 30. Attractions.

OMNIA-PATHE. — Spectacle varié de 2 à 11 h.

ARTISTIC-CINEMA PARIS. — 8 h. 30. — Matinée jeudi, dimanche, 2 h. 30.

Notez ceci :

Vendredi 3 mars, à 4 h. 45, boulevard de Strasbourg, 28, sous la présidence de M. J.-B. Rossy, député de l'Académie Goncourt, président des peintres de Paris, conférence de Mme Aurélie : *Le commandement d'amour dans l'art, après la guerre* ; présentation d'œuvres d'artistes exécutées sur le front.

#### Il y a encore des Allemands en France

Il existe à Biarritz une importante colonie boche autorisée à séjourner librement en France, avec autorisation spéciale du ministre de l'intérieur.

Le prévenu, qui était traduit hier devant le deuxième conseil de guerre sous l'inculpation de s'être introduit dans la place forte de Paris en dissimulant sa qualité, s'appelle Jean-Guillaume Metz, né à Aix-la-Chapelle (Allemagne), le 24 juin 1893, d'un père luxembourgeois et d'une mère allemande ; il exerce la profession de valet de chambre dans les grands palaces des principales capitales européennes.

Arrivé en France au milieu de 1913, il entre comme valet de chambre à l'hôtel Saint-James, puis à l'hôtel d'Albany et se fait délivrer un permis de séjour régulier relatant qu'il est bien né en Allemagne ; puis il quitte Paris pour aller passer la saison d'hiver à Biarritz, et il entre dans cette station balnéaire, voisine de la frontière espagnole, au service du baron Pawel-Rammingen, époux de la princesse Frédérique de Hanovre.

Le baron et la princesse, bien qu'allemands, ont été autorisés, par faveur spéciale du ministre de l'intérieur, à résider à la villa Moriscoot, à Biarritz, où, entourés de très nombreux domestiques, vingt-cinq, dit-on, tous allemands, ils vivent entourés de la considération des pouvoirs publics. Metz, l'inculpé, a déclaré avoir quitté le service de la princesse parce que celle-ci interdisait à ses domestiques de lui adresser la parole dans une autre langue que l'allemand.

En mars 1915, une décision ministérielle invitait les étrangers résidant en France à se munir d'un permis de séjour avec photographie. Le baron Pawel-Rammingen se rendit lui-même au commissariat de police de Biarritz et fit établir le permis de séjour de son domestique Metz, mais en mettant faussement que celui-ci était né au Luxembourg au lieu d'Aix-la-Chapelle (Allemagne). Le baron a-t-il usé des mêmes procédés frauduleux vis-à-vis de ses autres domestiques allemands ?

Metz, de retour à Paris, était trop heureux de l'erreur portée sur son premier permis de séjour pour la signaler et la faire rectifier. Il entre donc à l'hôtel Edouard-VII, et y serait encore en toute sécurité, si, le 31 janvier, il n'avait eu l'imprudence de faire montre de sentiments trop favorables aux Empires du Centre. Etant valet de chambre au cinquième étage, il téléphona en anglais à un de ses camarades de la nouvelle de la prise du mont Lovcen par les Autrichiens. « Nos amis, téléphonait-il, d'un air joyeux, viennent de remporter une nouvelle victoire. » Malheureusement, au bout du fil était un locataire de l'hôtel, le commandant Whalley, de la marine anglaise, qui reçut la communication. Surpris, il fit aussitôt un rapport au ministre de la marine et Metz fut arrêté.

Bien que réellement Luxembourgeois, il résulte de l'enquête que ce valet de chambre a toute sa famille en Allemagne, que toute la correspondance qu'il en reçoit atteste des sentiments francophobes aussi sincères que ceux téléphonés par Metz lui-même, lequel, en outre, fait partie de l'Association amicale des employés d'hôtel, à Leipzig, dont la succursale parisienne est sous séquestre.

Aussi, après plaidoirie de M<sup>e</sup> Anquetin, le tribunal a-t-il condamné lourdement Metz à la peine de deux ans de prison et 1.000 francs d'amende.

Une petite enquête à la villa Moriscoot, à Biarritz, ne semble-t-elle pas s'imposer, après ces débats ?

#### ACCIDENT DE TRAMWAY

Vers midi, au rond-point du pont de Grenelle, le tramway Auteuil-Saint-Sulpice n° 42, mécanicien Jules Fombaron, a heurté le tramway n° 673 Louvre-Versailles conduit par le machiniste Philippe-Auguste. Quinze voyageurs ont été plus ou moins grièvement blessés, les uns ont reçu des soins immédiats et ont pu rejoindre leur domicile, les autres ont été transportés à Bouicaut. La circulation, qui avait été un instant interrompue, a été reprise une heure après.

#### LA TRIENNALE

M. le Président de la République accompagné de M. Olivier Sainière, secrétaire général civil de la présidence, et du lieutenant-colonel Renault, de la maison militaire, a inauguré, mardi, à 2 heures, l'exposition de la « Triennale » à la salle du Jeu de Paume, aux Tuileries.

Le vernissage de l'exposition a eu lieu hier. Aujourd'hui, 2 mars, ouverture.

Rappelons que les bénéfices de l'exposition sont entièrement consacrés à la « Fraternité des Artistes ».

**Urétrites**  
**PAGÉOL**  
ANTISEPTIQUE ÉNERGIQUE des VOIES URINAIRES  
Guérit vite et radicalement  
Supprime douleurs  
ÉVITE TOUTE COMPLICATION  
Comm. à l'Académie de Médecine  
Par le Professeur LASABATIE, Médecin principal de la Marine, ans. Prof. à l'École de Médecine navale.  
Labor. de l'URODONAL, 2 bis, R. de Valenciennes, Paris.  
12 Boîte : 6 fr. 60 ; Grande Boîte : 10 fr. ; Etranger 7 et 11 fr.

#### Les mauvais Samaritains

Le 29 janvier dernier, le troisième conseil de guerre avait jugé MM. Cordier et Schocher qui, pour obtenir le poids réglementaire exigé par l'intendance militaire pour les lanternes, qui leur avaient été commandées, ajoutaient du plomb dans le fond de la lampe que ces lanternes contenaient. Ils furent condamnés respectivement à six mois de prison, 100 francs d'amende, deux mois et 75 francs.

MM. Cordier et Schocher s'étaient pourvus en révision contre cet arrêt.

L'affaire est donc revenue hier devant le conseil de révision siégeant au Cherche-Midi.

Après observations de M<sup>e</sup> Simon Juquin et Emile Michon, avocats des deux inculpés, et du colonel Angier, commissaire du gouvernement, le pourvoi a été rejeté.

MM. Cordier et Schocher ont signé leur pourvoi en cassation.

#### CHEMINS DE FER DE L'ETAT

**Tickets garde-places dans les trains à long parcours**

L'administration des Chemins de fer de l'Etat délivre des tickets garde-places en première et deuxième classe pour les trains à long parcours circulant sur les lignes principales de son réseau, ce qui donne aux voyageurs de ces deux classes la faculté de se faire marquer des places à l'avance. Cette faculté est toutefois limitée aux voyageurs partant de la gare de formation du train ; des affiches apposées dans les gares indiquent les trains pour lesquels les tickets garde-places peuvent être utilisés et les gares où la délivrance de ces tickets est effectuée. Toute place retenue à l'avance donne lieu au paiement d'un droit spécial d'un franc, quelle que soit la classe de voiture utilisée.

Les demandes peuvent être adressées à la gare par lettre, par dépêche ou par téléphone ; mais les places ne sont marquées effectivement dans le train qu'après que le droit d'un franc a été versé à la gare de départ et que le voyageur a pu présenter les titres de circulation utiles (billets ou cartes).

La location d'avance, dont il vient d'être parlé, cesse une heure avant l'heure réglementaire de départ du train ; mais des tickets garde-places peuvent être ensuite délivrés, à raison de 0 fr. 25 par place, soit sur le quai de départ après la formation du train, soit en cours de route lorsque le train est accompagné par un surveillant de voitures.

Pharmacie de Famille  
Hygiène - Toilette  
**GOMENOL**  
Puissant Antiseptique Général  
INOFFENSIF, CALMANT et CICATRISANT  
Souverain contre toutes les infections, inflammations et suppurations quel qu'en soit le siège.  
Brûlures, plaies, abcès, coliques, dysenteries, rhumes, catarrhes, maux de gorge, maux de dents et de gorge, aphtes, etc., etc.  
**Crevasses-Engelures-Gelures**  
LES PRODUITS DU GOMENOL sont dans toutes les Pharmacies. Renseignements et échantillons : 17, rue Ambroise-Thomas, Paris.

**MILITAIRES**  
Vous serez fixés sur toutes les situations, sur tous vos droits et sur ceux de vos familles en lisant le **Guide Militaire**, 12, avenue de la Grande-Armée, Paris. — 4 fr. — Il explique tout.

Le gérant : ANTOINE KLEYERS.

Imprimerie WELHOFF et ROGEE  
16-18, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

#### Une nouvelle « Journée »

Le gouvernement ayant décidé de consacrer une « Journée » à manifester la sympathie et la confiance de la nation envers l'admirable esprit de dévouement et d'abnégation de nos troupes d'Afrique et coloniales, une réunion préparatoire s'est tenue hier matin, au ministère des affaires étrangères pour la constitution d'un comité.

M. Stephen Pichon a été désigné comme président ; MM. Etienne et Thomson ont été désignés comme vice-présidents ; M. Peytel, comme trésorier, et M. Gérard, comme secrétaire.

#### Inauguration de la foire de Lyon

Hier a été inaugurée à Lyon la « Foire aux Echantillons », créée par le maire, M. Herriot, avec l'appui de la municipalité, de la Chambre de Commerce et du Conseil général du Rhône.

En raison des circonstances, cette cérémonie, qui présidait M. Clementel, a revêtu un caractère purement commercial et industriel, mais son succès n'en a pas moins été grand par suite du nombre des exposants et de l'affluence des visiteurs.

Deux cents fabricants, dont les produits sont installés dans des baraquements d'aspect agréable, ont pris part à l'exposition qui s'étend le long des quais.

L'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, la Hollande et la Suisse sont largement représentées.

La foire de Lyon représente un effort considérable, et c'est miracle de l'avoir pu réaliser au milieu des difficultés de l'heure présente.

#### La crue de la Seine

La Seine a continué à monter hier, mais, heureusement, son mouvement ascensionnel a diminué de rapidité, et, dans les dernières vingt-quatre heures, on n'a enregistré, dans la vallée de la Seine, qu'une différence de niveau de cinq centimètres.

Par contre, l'Yonne s'est élevée d'une quinzaine de centimètres.

Voici les cotes publiées par les services hydrographiques :

Yonne. — La Châtelaine, 2 m. 30 (hausse 0 m. 16).

Haute Seine. — Pont de Seine à Montceau, 3 m. 05 (baisse 0 m. 03) ; écluse de Verennes, 4 m. 36 (pas de changement) ; pont de Melun, 3 m. 79 (hausse 0 m. 05) ; pont de Corbeil, 3 m. 01 (hausse 0 m. 06) ; écluse de Port-a-l'Anglais, 7 m. 27 (hausse 0 m. 07).

Marne. — Écluse de Cumières, 3 m. 37 (baisse 0 m. 20) ; écluse de Chalifert, 3 m. 25